Extrait du Communistes de Vénissieux

http://pcf.venissieux.org

LES 33 RAISONS DE VOTER OUI

- Internationale - activités internationalistes.... -

Date de mise en ligne : mardi 8 mars 2005

Communistes de Vénissieux

Vous avez aimé la réforme des retraites.

Vous avez donc du adorer celle de l'assurance-maladie.

Vous devriez vous pâmer devant la Constitution libérale !

Vous voulez :

- que les capitaux et les marchandises aient autant sinon plus de liberté que les humains ? (art. I-2) Alors votez oui !
- que la liberté du travail soit une valeur de l'Europe mais pas le droit au travail, ni le droit du travail ? (art. II-75) Alors votez oui !
- que la création d'un marché libre soit un objectif de l'Europe mais pas le plein emploi sauf s'il ne « fausse » pas la concurrence ? Alors votez oui !
- que la première chose à sauver en cas de crise sociale ou de guerre, ce soit « le fonctionnement du marché » ? (art.III-131) Alors votez oui !
- que la banque centrale européenne, hors de tout contrôle, fasse crédit aux spéculateurs mais pas aux Etats qui voudraient relancer l'emploi ? (art. III-181) Alors votez oui !
- que l'euro serve à protéger les avoirs financiers ? (art.I-53 et I-54) Alors votez oui !
- qu'un pays en récession soit pénalisé une deuxième fois par une sanction financière imposée par ceux qui sont plus forts ? (art.IIII-184) Alors votez oui !
- que le moins disant fiscal se généralise dans toute l'Europe, car il faut baisser les allocations chômage et les impôts des riches ? (art.III-171) Alors votez oui !
- que le Président de la République se fasse le champion de la taxation de la spéculation pour aider les pauvres quand il va à New York et à Davos, mais qu'il l'oublie quand il revient en Europe ? Alors votez oui !
- que le Président de la République soit écologiste dans les grands sommets de l'ONU et productiviste quand il visite les campagnes ou inaugure les autoroutes pour les camions ? Alors votez oui !
- que les droits sociaux soient abandonnés à la « nécessité de maintenir la compétitivité » ? (art. III-209) Alors votez oui !
- que la « liberté de chercher un emploi » soit reconnue même si l'emploi n'existe pas ou est supprimé ? (art. II-75-2) Alors votez oui !
- que le droit de grève soit reconnu pour les... « employeurs » ? (art. II -88) Alors votez oui !
- que la durée maximale du travail passe de 48 par semaine à 65 h ? (directive temps de travail) Alors votez oui !
- que toute harmonisation des rémunérations, du droit d'association, du droit de grève, soit exclue ? (art . III-210) Alors votez oui !
- qu'une entreprise de services ne soit soumise qu'à la législation de son pays d'origine en matière de droit du travail, de normes environnementales ou de protection des consommateurs ? (directive BOLKESTEIN [1]) Alors votez oui !
- que la Constitution ne comporte pas une seule fois les mots « services publics » ? Alors votez oui !
- que tous les services soient concernés par la mise en concurrence et la libéralisation ? (art. III-145) Alors votez oui !
- que l'éducation, la santé et les services liés à l'environnement soient les prochaines cibles de la privatisation ? (accords AGCS) Alors votez oui !
- que les transports, les télécommunications et l'énergie soient libéralisés ? (art. III 246 et III-256) Alors votez oui !
- que la moitié des bureaux de poste soient fermés ? (art. III-148) Alors votez oui !
- que toute aide aux services qui subsisteraient encore soit interdite ? (art. III-167) Alors votez oui !
- que la Constitution soit une photocopie de l'AGCS qui prévoit de tout libéraliser « notamment l'éducation, la santé et les services liés à l'environnement » (dixit la Banque mondiale) ? (art. III-145 à III-147 et III-166 et III-167) Alors

Copyright © Communistes de Vénissieux

votez oui !

- qu'une Constitution détermine les politiques à suivre ? (titre III en entier) Alors votez oui !
- que ces politiques soient exclusivement et définitivement libérales ? (art. III-177) Alors votez oui !
- qu'en guise de démocratie participative, les citoyens ne puissent qu' « inviter » la Commission européenne à faire des propositions pour « faire appliquer la constitution » ? (art. I-47,4) Alors votez oui !
- que toute révision de la constitution soit soumise à la règle de l'unanimité ? (art.IV-443) Alors votez oui !
- que le principe de la laïcité soit absent de la Constitution ? (art.I-51) Alors votez oui !
- que la séparation des églises et des Etats soit remplacée par la possibilité d'exprimer ses convictions religieuses publiquement ? (art.- II-10) Alors votez oui !
- que la défense de l'Europe et ses interventions extérieures soient inféodées à l'OTAN ? (art.I-41) Alors votez oui !
- que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une valeur commune aux Etats membres renvoyant à une loi future devant être adoptée à l'unanimité entre des Etats dont certains rendent illégal l'avortement ? (art.III-124) Alors votez oui !
- que le droit de se marier et de créer une famille soit reconnu mais pas celui de divorcer ? (art.II-69) Alors votez oui !
- que le droit de vote et de circulation soit limités aux seuls citoyens de l'Union et que cette citoyenneté exclut de fait les résidents des Etats tiers ? (art. I-10, II-72 et II-99 et II-100) Alors votez oui !

Copyright © Communistes de Vénissieux